

**97%**  
DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS  
2021

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés intervient dans les secteurs du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, des réseaux et des infrastructures.

Les activités professionnelles s'exercent autour de la production (centralisée et/ou renouvelable), du transport, de la distribution de l'énergie, de la communication (réseaux VDI, appareillages communicants par Bus, CPL, WIFI), de la gestion des bâtiments (domotique) et de la sécurité (incendie, intrusion, vidéo-surveillance, contrôle d'accès).

## Compétences développées au cours de la formation :

- Analyser les conditions (CCTP) et organiser l'opération dans son contexte
- Définir une installation à l'aide de solutions préétablies
- Réaliser une installation de manière éco-responsable
- Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
- Régler, paramétrer les matériels de l'installation afin d'en valider le fonctionnement
- Diagnostiquer un dysfonctionnement et remplacer un matériel électrique
- Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
- Compléter les documents liés à l'intervention
- Communiquer entre professionnels ainsi qu'avec le client ou usager

## Au sein :

- D'entreprises artisanales et industrielles
- De collectivités territoriales et d'infrastructures

## Tâches susceptibles d'être confiées à l'alternant(e) :

- Préparation des opérations de réalisation, de mise en service et de maintenance : analyse du dossier technique, liste des matériels, planning des intervenants
- Réalisation : implantation, pose, façonnage, raccordement des appareillages électriques et câblage du tableau de répartition de l'installation
- Mise en service : vérifications, réglages, paramétrages, essais et livraison
- Maintenance : opération préventive ou curative
- Communication : mise à jour du dossier technique, explication du fonctionnement, conseils auprès du client, proposition de prestations supplémentaires

## Qualités requises :

- Capacités d'analyse et de synthèse
- Sens des responsabilités, esprit d'initiative, sens du travail en équipe et de la communication
- Organisation et méthode, goût du travail manuel, curiosité, écoute, application

## Niveau professionnel à l'issue de la formation :

- Ouvrier Professionnel Hautement Qualifié

## Evolution professionnelle :

- Chef d'équipe, conducteur de travaux, artisan électricien

## Durée de la formation :

- 3 ans (1890h de formation au CFA) pour une entrée en 2<sup>nd</sup>e Pro
- 2 ans (1400h de formation au CFA) pour une entrée en 1<sup>ère</sup> Pro, suivant conditions

## Rythme de l'alternance :

- 2 semaines au CFA / 2 semaines en entreprise

## Contrat d'apprentissage :

L'alternant ou le stagiaire perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC dont le taux varie suivant son âge et son ancienneté dans le contrat.

Ce contrat comporte une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise.

Après la signature de son contrat, il est salarié de l'entreprise d'accueil et bénéficie donc des dispositions applicables à l'ensemble des salariés de ladite entreprise

## PROGRAMME DE FORMATION

### Matières professionnelles :

- Pratique professionnelle
- Technologie, schéma électrique
- Électrotechnique
- Prévention Santé Environnement

### Matières générales :

- Mathématiques/Sciences
- Français, Histoire/Géographie
- Gestion
- Arts appliqués
- Anglais
- EPS

## Modalité de validation :

- Examen ponctuel final

## Poursuite de formation possible :

- BTS Electrotechnique
- BTS Assistance Technique d'Ingénieur
- BTS Technico-Commercial
- Mentions Complémentaires techniques

## Conditions d'admission :

- Etre âgé de 16 à 29 ans inclus pour un contrat d'apprentissage
- Etre âgé d'au moins 15 ans et achevé la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle secondaire (classe de 3<sup>ème</sup>)
- Etre âgé d'au moins 14 ans, puis 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre, pour commencer l'apprentissage sous statut scolaire (avant de pouvoir signer un contrat d'apprentissage), si la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle secondaire est achevé (classe de 3<sup>ème</sup>)
- Etre âgé de 16 à 25 ans révolus ou être demandeur d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou ayant bénéficié d'un CUI pour un contrat de professionnalisation
- Etre détenteur d'un CAP Electricien
- Les personnes en situation de handicap, les créateurs/repreneurs d'entreprise et les sportifs de haut niveau, sans condition d'âge
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,

CFA MARTELLO - Métiers de l'électricité

Campus de l'Apprentissage  
3, boulevard du Bâtonnier Cholet – 44100 NANTES  
☎ 02 40 40 66 67 – ✉ contact@martello-cfaelectricite.fr  
[www.martello-cfaelectricite.fr](http://www.martello-cfaelectricite.fr)



Référent Handicap : Mme CHEVALLIER  
✉ j.chevallier@martello-cfaelectricite.fr